DELEGATION DE SIGNATURE

Date de la publication *:* 16/03/2017

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

DECIDE :

Délégation est donnée à Monsieur Thierry PAULAIS, Directeur de l'Agence de Papeete, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de l'Agence de Papeete visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry PAULAIS, Directeur de l'Agence de Papeete, la délégation de signature visée à la présente décision peut être exercée par Monsieur Vincent JOGUET, chargé de mission de l'Agence de Papeete ou Madame Pauline BAUMGARTNER, chargée de mission de l'Agence de Papeete.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 27 février 2017
En un exemplaire original

Le Directeur général

Rémy RIOUX